



IUFM de l'académie de Créteil

2006/2007



Formation initiale des **professeurs** **des écoles** stagiaires (PE2)



SOMMAIRE

Lettre de rentrée	3
Calendrier de la formation	5
Maquette de formation	7

LETTRE DE RENTRÉE

Vous venez de réussir un concours de recrutement difficile, pour devenir professeur des écoles et entrer dans la fonction publique.

Vous intégrez un service public, une institution, l'Education nationale, qui a des traditions, une histoire liée à celle de la République et emploie plus d'un million de personnes ; la nation lui consacre une part importante de son budget.

Vous connaissez l'une de ses missions : l'école pour tous doit assurer, grâce à la transmission des savoirs, la réussite de chacun et rendre possible, dans un souci d'égalité des chances, l'accès de chaque élève aux différents types ou niveaux de la formation scolaire. La démocratisation de l'enseignement nécessitera votre engagement, malgré les difficultés qui pourront se présenter.

Les élèves sont extrêmement divers par leurs personnalités, leurs origines sociales, par tout ce qui a déjà contribué à leur donner des capacités variées mais toujours susceptibles d'évolution. Tous vous sont confiés, l'enjeu de votre formation est de vous préparer, comme enseignant, pédagogue et éducateur, à les prendre en charge.

Enseigner, c'est faire accéder au savoir les enfants de toute origine, leur permettant d'atteindre un niveau de connaissances élevé, condition indispensable pour une intégration réussie dans la société française.

Eduquer, c'est créer les conditions permettant à chaque élève de développer ses aptitudes, sa personnalité, son autonomie, c'est aider à s'insérer dans la société, à développer son esprit critique et à construire sa citoyenneté en respectant les valeurs de la culture républicaine qui permettent la vie en commun et l'accès à la démocratie. Ce sont les exigences et la noblesse de votre rôle. Vous partagez cette fonction d'éducation avec l'ensemble des membres de la communauté éducative de l'école, en particulier des parents d'élèves.

Le métier dans lequel vous entrez nécessite une implication personnelle importante. Vous allez mettre à l'épreuve de la réalité vos motivations personnelles et votre désir d'enseigner. Vous connaîtrez la réussite, mais aussi, le doute ou parfois et momentanément l'échec. Si tel devait être le cas, ne craignez pas d'en parler à vos formateurs, à votre entourage professionnel et avec vos collègues professeurs stagiaires ; la mise à distance du doute ou de l'échec permet d'éviter une inutile méses-time de soi et de retrouver la sérénité nécessaire.

Vous êtes à présent fonctionnaire en poste à l'IUFM. Ce changement de statut passe par une véritable mutation que la formation va vous aider à réussir. Il vous inscrit dans une perspective professionnelle à long terme, en même temps qu'il vous fait entrer au sein de l'Education

nationale, dans une situation statutaire et réglementaire complètement nouvelle. Au service de l'Etat, vous avez désormais des obligations de service comme vous avez des droits.

Enseigner et éduquer dans des écoles, très diverses est un métier qui s'apprend. Cette affirmation ne va pas de soi : certains mettent l'accent sur la maîtrise des disciplines, allant parfois jusqu'à en faire une condition suffisante pour enseigner. D'autres pensent que la maîtrise de la relation pédagogique prévaut très largement. Le travail de l'enseignant, au-delà de ce qui est visible par tous dans l'organisation scolaire, demeure complexe. Il nécessite un apprentissage guidé et un travail en équipe au sein de votre nouveau milieu professionnel. L'enseignant n'est pas uniquement une personne privée, il est investi d'un rôle social qui lui impose et lui interdit certains comportements. Son statut de fonctionnaire ne lui permet pas de se considérer comme un professionnel indépendant.

Fondée sur les valeurs de laïcité, d'égalité et de justice, la loi assure à chaque fonctionnaire et à chaque élève des droits fondamentaux. L'école républicaine a pour but d'éduquer aux règles qui permettent de vivre ensemble : vous êtes garant de ces règles que vous veillerez à transmettre à travers l'ensemble des activités scolaires.

Durant cette année de formation, vous serez placé, par moments, en situation d'enseignement et d'éducation, vous assurerez alors pleinement la responsabilité pédagogique des élèves dont vous aurez la charge. Compte tenu des enjeux pour les élèves comme pour vous-même, cette position nécessitera de votre part un engagement total, une éthique professionnelle sans faille, la mobilisation de toutes les compétences professionnelles nécessaires dans l'acte d'enseignement. Tous les publics scolaires méritent de votre part une égale attention. Vous veillerez notamment à dispenser votre enseignement en considérant les besoins en éducation et en sécurité de chaque élève.

En situation de professeur stagiaire, vous aurez à transmettre et à faire acquérir des connaissances, des valeurs, des comportements, en direction de jeunes, dans le cadre d'un projet du service public de l'éducation dont la mission et les objectifs sont périodiquement redéfinis dans notre démocratie. Vous devez contribuer à former en chaque élève le futur citoyen capable d'une réflexion autonome et critique.

Durant toute cette année en formation initiale, l'IUFM mettra en place les conditions vous permettant d'assumer votre part de responsabilité dans la formation. Vous étiez étudiant, vous devenez professeur chargé de transmettre les savoirs et vous avez à établir une relation juste avec des enfants, des jeunes, des collègues, des parents. Il s'agit là de tâches stimulantes qui solliciteront sans cesse votre adaptabilité, votre créativité et votre capacité d'autonomie.

Jean-Louis AUDUC - Directeur des formations du 1^{er} degré et son équipe

CALENDRIER DE LA FORMATION

Rentrée et début de la formation.

31 août: journée d'information à l'IUFM sur l'année de formation, la mise en place des stages ;

1^{er} septembre: pré-rentrée dans les écoles pour tous les stagiaires ;

4 septembre: début du stage filé pour les PE2 remplaçant les directeurs déchargés ;

à partir du 4 septembre: organisation du stage d'observation et de pratique

accompagnée ⁽¹⁾ ;

18 septembre: début du stage filé pour tous les PE2 ne remplaçant pas les directeurs déchargés.

Les stages

1) Stage d'observation et de pratique accompagnée.

2) Stage filé dans une même classe dans une même école :

- environ 30 jours dans l'année ;
- commission d'évaluation : mi-mars avant le début de la 2^e session du stage groupé.

3) Stage groupé 1 de trois semaines :

- en trois vagues en Seine Saint-Denis ;
- en deux vagues dans les deux autres centres :
 - du 6 novembre au 25 novembre (commission d'évaluation 29 novembre 2006) ;
 - du 27 novembre au 16 décembre (commission d'évaluation 20 décembre 2006) ;
 - du 11 janvier au 30 janvier (commission d'évaluation 31 janvier 2007).

4) Stage groupé 2 de trois semaines :

deux vagues dans les trois centres :

du 19 mars au 7 avril (commission d'évaluation 25 avril 2007) ;

du 23 avril au 15 mai (commission d'évaluation 16 mai 2007).

(1) Les 7 jours du stage d'observation et de pratique accompagnée peuvent être scindés en plusieurs périodes afin de favoriser la préparation du stage filé et/ou d'un stage groupé.

Les visites des formateurs IUFM (MF ou PIUFM)

Le stagiaire bénéficiera de **4 à 6 visites effectuées** par un MF ou un PIUFM : une répartition des visites entre les deux catégories de formateur est souhaitable.

Les **autres visites à prévoir** sont assurées par les IEN ou des membres de l'équipe pédagogique de circonscription notamment durant le stage filé.

Période des visites (à titre indicatif)

- 1) Visite mi-octobre dans le cadre du stage filé
- 2) Visite dans le cadre du stage groupé 1
- 3) Visite entre mi-février et mi-mars dans le cadre du stage filé
- 4) Visite dans le cadre du stage groupé 2

La décision d'une visite complémentaire peut seulement être prise à partir de la 3^e ou de la 4^e visite.

N.B. : les dates proposées restent indicatives

MAQUETTE DE FORMATION

ENSEIGNEMENTS	DUREE DE LA FORMATION
Module 1 Analyser les pratiques professionnelles (APP) ; préparer, suivre et exploiter les sessions du stage en responsabilité	170 heures (ou 185 heures si le séminaire et le suivi du mémoire professionnel sont liés à l'analyse des pratiques professionnelles) dont 20 heures de français dont 10 heures d'apprentissage de la lecture, 20 heures de mathématiques, 21 heures de sciences et technologie, 15 heures d'histoire-géographie, 2 fois 10 heures d'arts et d'EPS 10 heures pour connaître l'école de la République
Module 2 Enseigner la langue française et apprentissage de la lecture à l'école primaire.	60 heures ⁽¹⁾ dont 30 heures d'apprentissage de la lecture auxquelles s'ajoutent les 20 heures prévues en APP et 15 heures prévues en année T1
Module 3 Enseigner les mathématiques à l'école primaire	30 heures auxquelles s'ajoutent les 20 heures prévues en APP et 10 heures prévues en année T1
Module 4 Aborder les autres disciplines de l'école primaire dans le cadre d'une formation à la polyvalence en s'appuyant sur les trois cycles de l'école primaire	36 heures dans le cadre d'une formation à la polyvalence : 21 heures de sciences et technologie, 15 heures d'histoire-géographie auxquelles s'ajoutent les heures prévues en APP dans ces différentes disciplines
Module 5 Renforcement de polyvalence	20 heures en langues vivantes pour ceux qui ont eu moins de 8 au concours ou 20 heures au choix entre arts visuels ou musique, suivant les options prises au concours
Module 5 bis Didactique des langues	12 heures
Module 6 Education physique et sportive	20 heures auxquelles s'ajoutent les 10 heures prévues en APP
Module 7 Connaître l'école de la République	10 heures pour connaître l'école de la République auxquelles s'ajoutent les 10 heures prévues en APP
Module 8 Apprendre à maîtriser les « outils » de l'enseignant (les TICE, le corps et la voix)	10 à 15 heures pour des ateliers TICE et corps et voix selon les besoins des stagiaires
Module 9 Apprendre à connaître des réalités scolaires particulières	10 heures et 10 heures prévues en année T1
Mémoire professionnelle	15 heures de séminaire et de suivi (avec possibilité de joindre ces heures au module 1 dans le cadre de mémoire lié au stage filé)
TOTAL	393 à 398 heures
Stages Session filée du stage : 30 jours Sessions stage groupé 1 et stage groupé 2 : 27 jours Session stage d'observation et pratique accompagnée : 7 jours	64 jours
HEURES REPORTEES EN ANNEE DE T1 (Première année titularisation) 53 heures	Renforcement de polyvalence : 16 heures en arts visuels ou musique ou EPS Apprendre à connaître des réalités scolaires particulières : 12 heures Français : 15 heures dont 10 heures d'apprentissage de la lecture Mathématiques : 10 heures
TOTAL DES HEURES PE2 et T1	446 à 451 heures

⁽¹⁾Une formation à distance individualisée dans le domaine de la lecture vient en complément de ces heures (voir la brochure : *TFL un outil pour les professeurs des écoles stagiaires*)

Total horaire (PE2 et T1) en Français : 95 heures dont 50 heures en apprentissage de la lecture

Total horaire (PE2 et T1) en Mathématiques : 60 heures

